



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réaménagement du square Gabolde et de ses abords – Avenants n°1 aux marchés de travaux des lots n°1 et n°2

N° 021.04.2024

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 mars 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 21

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE,

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER
Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Pascale CONTE-DUMAS, Patricia DUSSENTY, Jean-Louis CLAUZEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-021042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Les travaux des lots n°1 et n°2 du réaménagement du square Gabolde et de ses abords ont fait l'objet d'une attribution à l'entreprise Eiffage et Ferronnerie Occitane pour un montant de respectivement 547 173,24 € TTC et 193 800,00 TTC.

Concernant le lot n°1 VRD, il a été nécessaire :

- de modifier la structure du parvis du cinéma à la suite de l'étude géotechnique,
- de créer bornes de recharge pour les véhicules électriques et de redimensionner le réseau électrique,
- de modifier le type de borne pour gérer l'accès au parvis du centre culturel en raison de la présence d'eau en sous-sol non compatible avec les bornes rétractables automatiques choisies,
- de modifier des places de stationnement au-devant du coffret gaz à la suite d'une demande de GRDF,
- de remplacer la couverture fonte de la chambre Télécom rue des Escoussières,
- d'effectuer un terrassement complémentaire des fondations de la pergola.

Ces modifications génèrent une plus-value de 53 810,90 € HT soit 64 573,08 € TTC sur le montant du marché.

L'incidence financière pour le lot n°1 est la suivante :

Lot	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
LOT 1 - VRD	547 173,24	64 573,08	611 746,32

Pour le lot n°2, une étude complémentaire demandée par le géotechnicien et le bureau de contrôle a eu pour conséquence de modifier le système de fondation.

Ces travaux ont généré une plus-value de 24 208 € HT soit 29 050 € TTC sur le montant initial du lot n°2.

L'incidence financière pour le lot n°2 est la suivante :

Lot	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
LOT 2 - pergola	193 800,00	29 050,00	222 850,00

Le montant total des travaux tous lots confondus s'élève, avenants inclus, à 871 083,35 € TTC. Pour rappel, les subventions obtenues s'élèvent à 42 015 € pour le Fonds vert et 153 176 € pour l'Agence de l'eau.

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°1 VRD,
- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°2 pergola,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les avenants correspondant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-021042024-DE

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-021042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation